



Commune de Merbes-le-Château

Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation

Art L1122-17. Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article précédent et il sera fait mention si c'est pour la 2^{ème} ou 3^{ème} fois que la convocation a lieu : en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Art L1122-15. Le Bourgmestre ou celui qui le remplace préside le Conseil.

Art L1122-26. Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages : en cas de partage, la proposition est rejetée.

Art L1122-27. Sans préjudice de l'alinéa 4, les membres du Conseil votent à haute voix. Le règlement d'ordre intérieur peut prévoir un mode de scrutin équivalent au vote à haute voix. Sont considérés comme tels, le vote nominatif exprimé mécaniquement et le vote par assis et levé ou à main levée. Nonobstant les dispositions du règlement d'ordre intérieur, le vote se fait à haute voix chaque fois qu'un tiers des membres présents le demande. Seules les présentations de candidats, les nominations aux emplois, les mises en disponibilité, les suspensions préventives dans l'intérêt du service et les sanctions disciplinaires, font l'objet d'un scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages. Lorsqu'il est membre du conseil, le président vote en dernier lieu. L'alinéa précédent n'est pas applicable aux scrutins secrets.

Art L1122-28. En cas de nomination ou de présentation des candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour du scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix. A cet effet, le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire. Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste. La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix. En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

(1) Au cas où l'Assemblée est convoquée pour la 2^{ème} ou la 3^{ème} fois, mettre « avons l'honneur de vous convoquer pour la 2^{ème} (3^{me}) fois.

CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL

Le Collège Communal convoque le Conseil Communal pour la 1^{ère} fois à la séance qui aura lieu **le Mardi 29 novembre 2022 à 19 h 00 à l'administration communale rue Saint Martin 71 à 6567 Merbes-le-Château**

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente
2. Fabrique d'Eglise de Merbes-le-Château - Budget 2023- Approbation
3. CPAS - Budget 2023- Approbation
4. Subsidés 2023 aux sociétés communales - octroi
5. Budget communal 2023 - Approbation
6. Budget communal 2023 – 1/12ème provisoire - Vote
7. Plan de Cohésion Sociale 2020-2025 - Modification de la convention votée en séance du Conseil communal du 23 mai 2019 – Approbation
8. Achat de 4 stèles mémorielles et 4 ossuaires - Approbation des conditions
9. Intercommunale - AIOMS - Assemblée Générale du 1/12/2022 - Ordre du jour - Approbation
10. Intercommunale - BRUTELE - Assemblées Générales ordinaire et extraordinaire du 13/12/2022 - Ordre du jour - Approbation
11. Intercommunale - CENEO - Assemblée Générale du 16/12/2022 - Ordre du jour - Approbation
12. Intercommunale - HYGEA - Assemblée Générale du 20/12/2022 - Ordre du jour - Approbation
13. Intercommunale - IDEA - Assemblée Générale du 21/12/2022 - Ordre du jour - Approbation
14. Intercommunale - IGRETEC - Assemblée Générale du 15/12/2022 - Ordre du jour - Approbation
15. Intercommunale IMIO - Assemblée Générale du 13/12/2022 - Ordre du jour - Approbation
16. Intercommunale - INTERSUD - Assemblée Générale du 12/12/2022 - Ordre du jour - Approbation
17. Intercommunale - ORES Assets - Assemblée Générale du 15/12/2022 - Ordre du jour - Approbation
18. Informations diverses
19. Questions des Conseillers

HUIS CLOS

20. Personnel enseignant - Congés de maladie et remplacement - Ratification
21. Personnel enseignant - Désignations - Ratification
22. Brigadier ff - Désignation au 01/01/2023

Par le Collège,

La Directrice Générale f.f.,
Estelle LOOSVELD

Le Bourgmestre,
Philippe LEJEUNE

